

Le mot du président



Ensemble, préservons notre qualité de vie.

En 2019 le SYTTOM 19 a poursuivi le programme d'investissement engagé depuis le début du mandat pour améliorer les conditions de valorisation des déchets.

Les serres maraîchères de Rosiers d'Égletons (3,5 ha en 2019) ont pu démarrer leur production avec la chaleur résiduelle de l'UVE en décembre 2019.

Ce projet est une réussite pour le territoire car il offre une production agricole locale, innovante et respectueuse de l'environnement (pas d'énergie fossile, recyclage et récupération d'eau de pluie, et sans recours aux pesticides).

Je souhaite aux porteurs de projet une grande réussite dans ce qu'ils ont entrepris.

Concernant le transport, le centre de transfert de Nonards sera mis en service en 2020 et permettra au SIRTOM de la Région de Brive de déployer un service de collecte des emballages en porte à porte sur le secteur.

En ce qui concerne les coûts, la fiscalité sur le traitement des déchets résiduels (TGAP) promise à une augmentation de 12 €/t d'ici 2025, impactera sensiblement les coûts de traitement des déchets du SYTTOM 19 à compter de 2021.

Les difficultés rencontrées dans l'industrie du recyclage, liées à la fermeture du marché chinois et au manque de consommation de matières premières secondaires en Europe vont également impacter à moyen terme les équilibres du recyclage.

En clôturant ce dernier exercice en tant que Président du SYTTOM 19, je remercie l'ensemble des élus du Comité Syndical pour leur engagement à mes côtés et la confiance qu'ils m'ont accordée au cours de ce mandat.

Je souhaite toute la réussite à mes successeurs et à l'ensemble des élus de la mandature 2020-2026.

Ce rapport reprend l'ensemble des actions du SYTTOM 19 menées au cours de l'année précédente, je vous souhaite une bonne lecture.

Marc CHATEL

Sommaire

Les Instantanes	4
 Présentation du SYTTOM 19 1.1. Organisation et gouvernance 1.2. Missions 1.3. Le territoire et la collecte 	5
Les marchés publics conclus en 2019 2.1. Marchés de travaux 2.2. Marchés de services	8
 Les performances de la valorisation 2019 Valorisation énergétique des Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Industriels Valorisation matière Biodéchets - fermentescibles 	9
4. La valorisation énergétique	11
5. La valorisation matière 5.1. Centre de tri de Monceaux sur Dordogne	22
 6. Les faits marquants 2019 6.1 Mise en service du réseau de chaleur des serres maraîchères de Rosiers d'Égletons 6.2 Les visites 6.3. La valorisation des non recyclables en déchèterie et la communication sur la benne tout venant 	
7. Bilan financier7.1. Fonctionnement7.2. Investissements7.3. Evolution du tarif transport et traitement des OMR	25
8. Les projets 2020 8.1. Les projets 2020 8.2. Les perspectives	27

Les Instantanés



Consommons mieux jetons moins



Vous triez

nous recyclons

En 2019: 23 580 tonnes recyclées



Vos déchets contiennent de l'énergie

nous les valorisons

En 2019 : 23 835 MWh d'électricité produite 62 831 MWh de chaleur valorisée

Les bonnes pratiques

- Trier ses déchets dans la bonne poubelle
- Consommer le moins possible d'emballages
- Privilégier les circuits courts en consommant local
- Réparer ses appareils au lieu de les jeter
- Préserver durablement l'environnement et les ressources naturelles

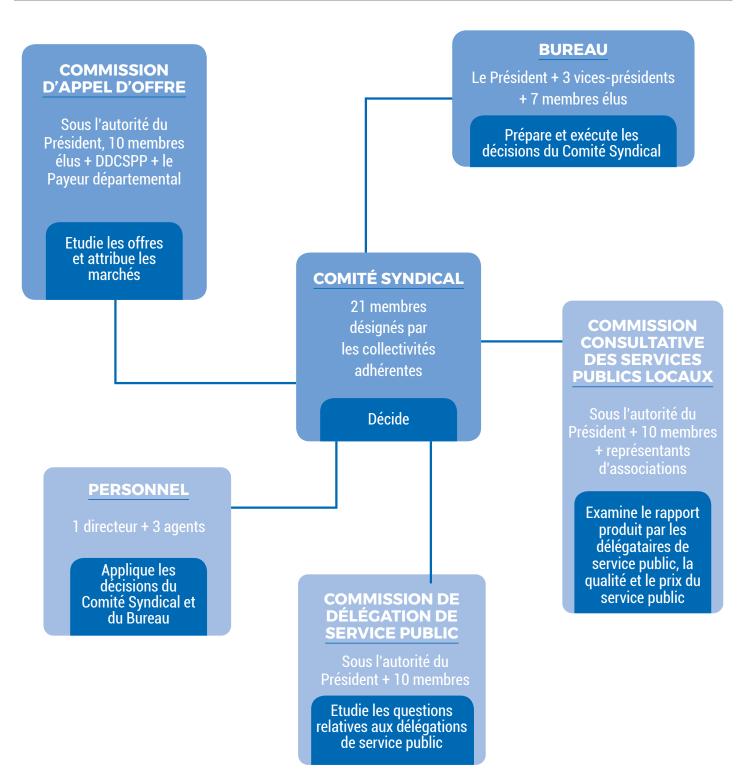
En respectant ces consignes de tri, les déchets bien triés seront bien recyclés

1. Présentation du SYTTOM 19

Créé en 1994, le Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) est un établissement public chargé :

- d'organiser le transport et le traitement des ordures ménagères sur le département de la Corrèze,
- de mener les études nécessaires pour optimiser le traitement des déchets.

1.1. Organisation et gouvernance



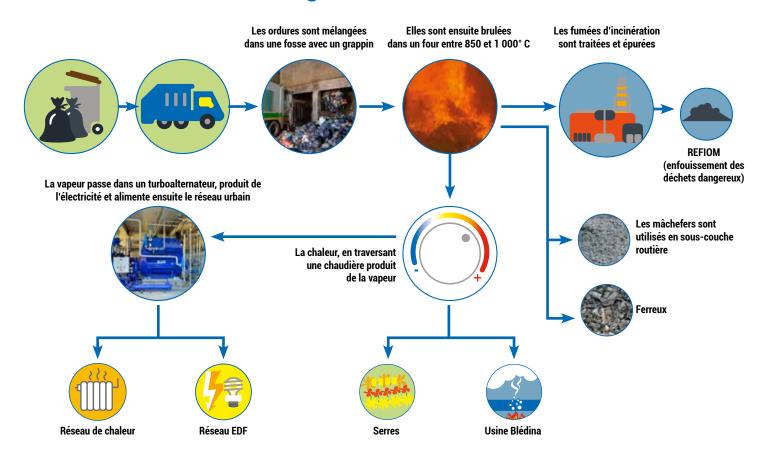
1. Présentation du SYTTOM 19

1.2. Missions

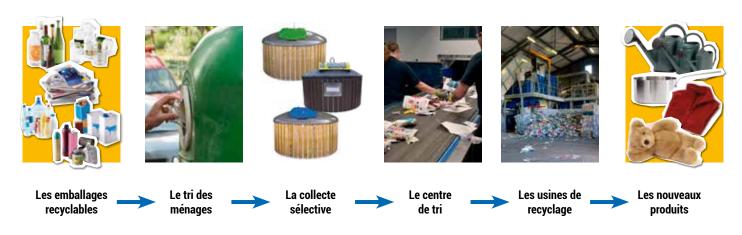
L'activité traitement du SYTTOM 19 se décompose en trois compétences :

- La valorisation énergétique par l'incinération des Ordures Ménagères Résiduelles avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur, électricité et vapeur,
- La valorisation matière issue de la collecte sélective des emballages, du verre et du papier,
- Le compostage des fractions organiques (fermentescibles).

La valorisation énergétique Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles



La valorisation matière Traitement des produits de collecte sélective



1. Présentation du SYTTOM 19

1.3. Le territoire et la collecte

360 communes

(soit 281 504 habitants)

Corrèze : 283 communes

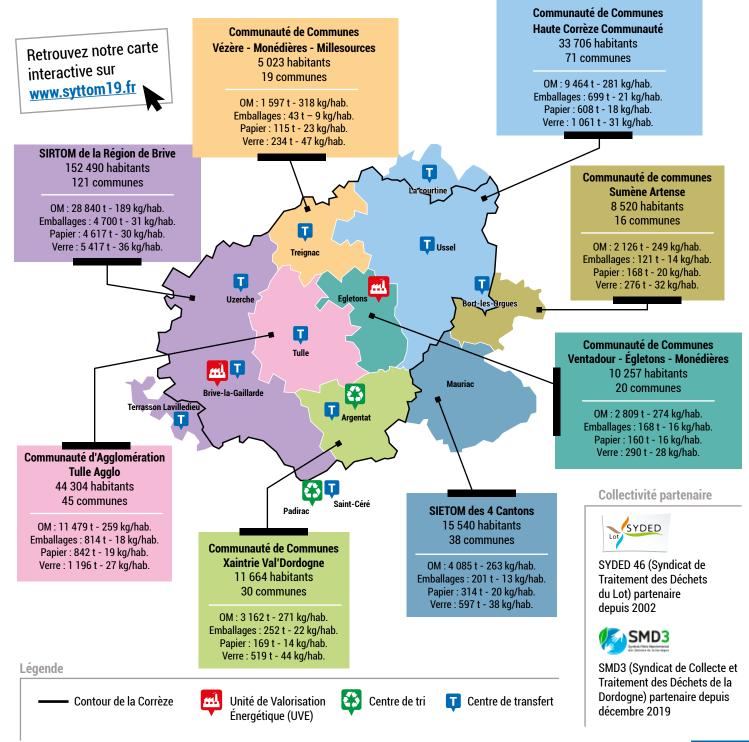
Cantal: 54 communes

Dordogne : 12 communes

Creuse: 11 communes

EPCI membres

En raison de l'application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi Notre), des syndicats de collecte des déchets, membres du SYTTOM 19, ont été absorbés par les Communautés de Communes. Le SYTTOM 19 se compose désormais de 2 syndicats de collecte des déchets et de 6 Communautés de Communes ou d'Agglomération.



2. Les marchés publics conclus en 2019

2.1. Marchés de travaux

Marchés dont le montant est compris entre 20 000 € HT et 89 999,99 € HT

Intitulé	Attributaire	Département
Création d'un parking pour véhicules légers sur le site du SYTTOM 19 à Saint Pantaléon de Larche	SIORAT	Corrèze

Marchés dont le montant est compris entre 90 000 € HT et 5 185 999 € HT

Intitulé	Attributaire	Département
Construction d'un centre de transfert de déchets à Nonards	SIORAT	Corrèze
Fabrication livraison pose et mise en service de canaux mâchefers sur l'UVE de Saint Pantaléon de Larche	ESTI	Meurthe et Moselle



2.2. Marchés de services

Marchés dont le montant est compris entre 20 000 € HT et 89 999,99 € HT

Intitulé	Attributaire	Département
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre de transfert à Nonards	SAFEGE	Puy de Dôme
Etude pour la valorisation des encombrants	TERROIRS & COMMUNAUTÉS	Tarn-et-Garonne

3. Les performances de la valorisation 2019

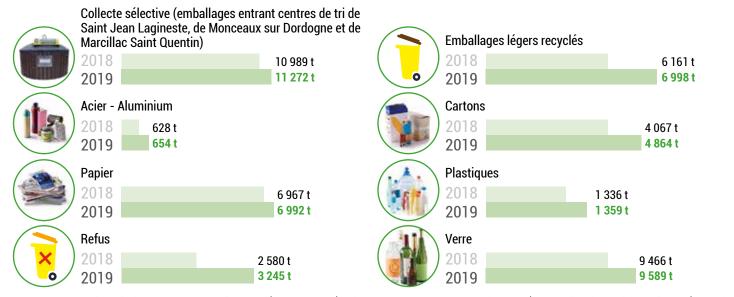
Pour l'année 2019, 134 082 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SYTTOM 19

3.1. Valorisation énergétique des Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Industriels



Concernant les ordures ménagères des collectivités adhérentes, le SYTTOM 19 a traité 63 965 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2019 pour 65 960 tonnes en 2018, soit - 1 995 tonnes (- 3,02 % sur une année).

3.2. Valorisation matière



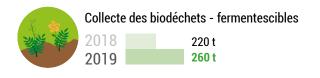
Les centres de tri de St Jean Lagineste (SYDED 46), de Monceaux sur Dordogne (CC Xaintrie Val Dordogne) et de Marcillac Saint Quentin (SMD3) ont permis de trier **11 272 tonnes d'emballages** (1 721 t sur le centre de tri de Monceaux sur Dordogne, 9 292 t sur le centre de tri de Saint Jean Lagineste et 259 tonnes sur le centre de tri de Marcillac Saint Quentin).

Le partenariat avec le SYDED 46 permet une optimisation des installations de chacune des structures ainsi que du transport des déchets.

En effet, chaque transport d'ordures ménagères du Lot vers la Corrèze assure un retour d'emballages à trier de la Corrèze vers le Lot. Cette organisation permet d'optimiser les transports en réduisant les voyages sans chargement.

Une convention de partenariat a été signée avec le SMD3 (Dordogne) en fin d'année 2019 car la proximité des installations permet une optimisation des transports et du traitement des refus de tri de la Dordogne et une partie des emballages ménagers du SYTTOM 19.

3.3. Biodéchets - fermentescibles



3. Les performances de la valorisation 2019

La poubelle corrézienne en 2019

350 kg/hab./an (- 1 kg/hbt/an par rapport à 2018)



4.1. Usine de Rosiers d'Égletons

Fiche d'identité

LocalisationRosiers d'ÉgletonsExploitantCorrèze ÉnergiesCapacité de traitement43 000 tonnes /an

Année de mise en service 1998

Ordures ménagères et

Matières traitées encombrants de déchèteries, DIB

(Déchets Industriels Banals)

Production Électrique et thermique
Tonnages de déchets Incinérés : 37 530 tonnes valorisés en 2019 Reçus : 44 627 tonnes

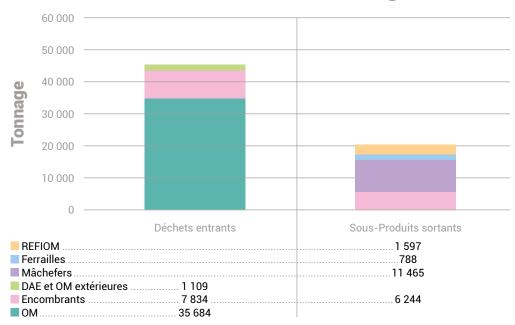
Energie produite en 2019 Energie électrique : 11 449 MWh

Energie thermique: 20 251 MWh



L'UVE a bénéficié d'un raccordement au réseau de chauffage urbain de la ville d'Égletons fin 2017 et aux serres de tomates fin 2019, ce qui lui permet d'obtenir un rendement énergétique optimum.

Bilan matière UVE de Rosiers d'Égletons

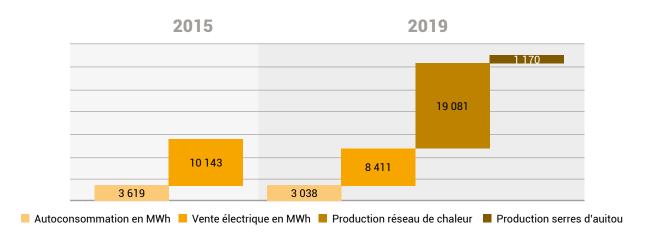


Valorisation énergétique

Concernant la valorisation énergétique sur le site, on enregistre une production de 11 449 MWh électrique et 20 251 MWh thermique.

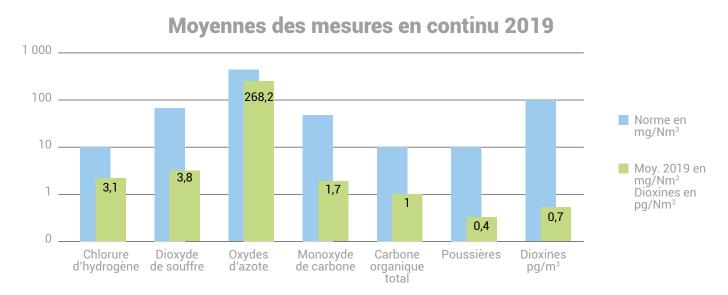
Outre la recette pour la collectivité, cette production d'énergie permet de réduire le recours aux énergies fossiles ou bois pour le chauffage du réseau de chaleur et des serres maraîchères.

Valorisation énergétique de l'UVE de Rosiers d'Égletons



Mesures environnementales

Les mesures environnementales à la cheminée sont tout à fait satisfaisantes sur le site, que ce soit sur les mesures en continu ou les mesures semestrielles qui concernent particulièrement les dioxines et métaux lourds.



Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Normes	1 ^{ère} mesure	2 ^{ème} mesure
Dioxines - furannes	pg /Nm³	100	0,005	0,004
Métaux lourds	μg /Nm³	500	60	22
Cadmium	μg /Nm³	50	0	0.004
Thallium	μg /Nm³	50	U	0,084
Mercure	μg /Nm³	50	2,4	0,075

Fait marguant

Un incendie s'est déclenché sur la plateforme de tri des non valorisables de déchèteries le 25 juillet 2019. L'incendie a pris vers 13 h 00 suite au dépotage d'un véhicule.

Suite à cet incendie et aux dégâts qu'il aurait pu causer s'il n'avait été rapidement maîtrisé, il a été décidé de contrôler l'ensemble des vidages, et d'interdire tout vidage en dehors des heures de présence du responsable de la plateforme de tri.

Programme de surveillance des retombées atmosphériques

Initiées en 2005 à la demande du SYTTOM 19, des campagnes de mesure des dioxines, furannes et métaux lourds sont effectuées annuellement autour des UVE de la Corrèze afin d'évaluer l'impact des rejets de ces polluants, tant dans les retombées atmosphériques qu'en air ambiant.

Ainsi, du 29 août au 26 septembre pour la collecte des retombées atmosphériques et du 12 au 19 septembre pour le prélèvement à l'air ambiant, ATMO NOUVELLE AQUITAINE a mis en oeuvre les moyens nécessaires à la réalisation de la campagne de mesure pour l'année 2019.

■ Mesures dans l'air ambiant

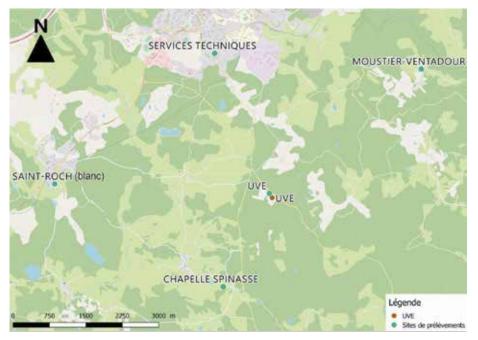
Un suivi sur chaque installation est effectué au moyen d'un préleveur actif qui mesure les polluants contenus dans l'air aux abords des UVE (mesures de métaux lourds et dioxines-furannes) durant une semaine.

L'air est aspiré dans un filtre qui retient l'ensemble des particules contenues dans l'air, les congénères de dioxines-furannes sont mesurés en fentogrammes/Nm³ soit 10-15 grammes.



* I-TEQ (International Toxic Equivalent Quantity) : indicateur synthétique utilisé pour comparer la toxicité des divers congénères en définissant la charge toxique globale liée aux dioxines.

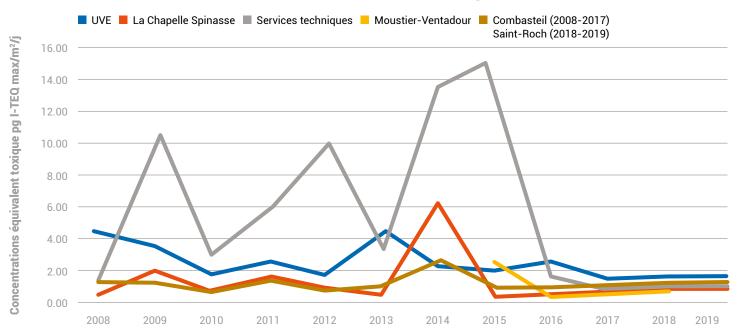
Mesures des retombées atmosphériques



Un suivi est réalisé sur l'UVE de Rosiers d'Égletons et sur des points situés sous le panache de celle-ci, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km, afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Sur les six sites des précédentes campagnes de mesure, le site de Combasteil où étaient implantées des jauges OWEN n'était plus disponible. Pour le remplacer, le site de Saint-Roch (Blanc) situé sur la commune de Rosiers d'Égletons a été choisi.

Retombées atmosphériques en dioxines/furannes

Evolution annuelle du total des 17 congénères



Historiquement, le site « Services techniques » est celui où les concentrations du total des 17 congénères en équivalent toxique étaient les plus élevées. Depuis 2016, les concentrations ont nettement diminué sur ce site pour atteindre un niveau équivalent aux autres sites.

Cette année, les concentrations pour l'ensemble des sites sont similaires et proches des niveaux minimaux mesurés depuis 2008.

Les concentrations mesurées sur l'ensemble des sites depuis 2016 sont faibles et tendent - aux vues des campagnes de mesures réalisées depuis - à le rester.

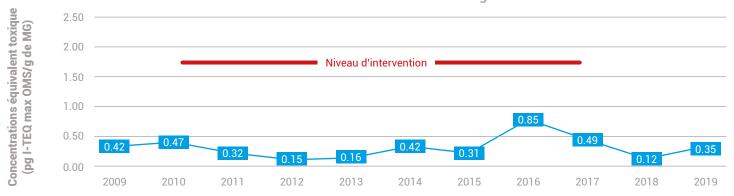
■ Mesures dans le lait



Un échantillon de lait de vache provenant d'une exploitation agricole proche de l'usine est prélevé annuellement. Il y est mesuré l'ensemble des 17 congénères de dioxines et furannes présents. Ce résultat est ramené en équivalent toxique afin d'être comparé aux valeurs de l'OMS.

L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de **0,35 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**. Les concentrations mesurées sont largement inférieures au niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne de **1,75 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**.

LaitEvolution annuelle du total des 17 congénères



■ Mesures dans les végétaux

Un prélèvement de chou a été effectué le 12 décembre 2019 à proximité de l'UVE. Les teneurs en dioxines et furannes sont comparées aux teneurs d'un chou témoin cultivé dans les serres de la ville de Limoges durant la même période.

Concentrations en équivalent toxique	Végétaux : choux exposés	Végétaux : choux témoins
Total pg I-TEQ max OMS/g de MF	0,02	0,04



La valeur maximale de **0,02 pg I-TEQ/g de matière fraîche** est en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de matière fraîche**.

En comparaison, l'analyse réalisée sur un chou laissé sous serre donne un résultat de **0,04 pg I-TEQ/g de matière fraîche** sur la même période.

■ Mesures dans le miel



Un rucher a été mis en place sur le site de l'usine en partenariat avec un apiculteur corrézien.

Le prélèvement de miel s'est effectué le 28 août 2019 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur. Après analyse, la concentration maximale totale est de 0,06 pg I-TEQ/g de produit, soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de 0,30 pg I-TEQ/g de produit.

4.2. Usine de Saint Pantaléon de Larche

Fiche d'identité

Localisation Saint Pantaléon de Larche
Exploitant CNIM CENTRE FRANCE

Capacité de traitement 72 000 tonnes /an

Année de mise en service 1972

Matières traitées Ordures ménagères et déchets de

l'activité économique

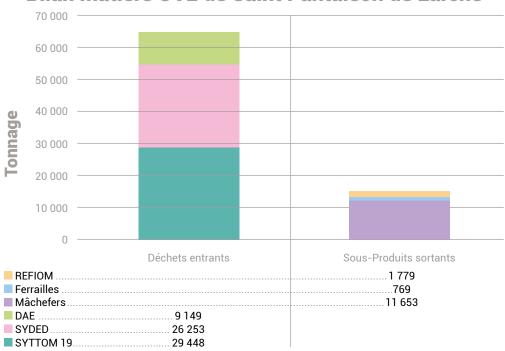
Production Thermique et électrique

Tonnages de déchets valorisés en 2019 64 850 tonnes

Energie produite en 2019 Energie électrique : 12 386 MWh Energie thermique : 42 580 MWh



Bilan matière UVE de Saint Pantaléon de Larche



La quantité de mâchefers est de 11 653 tonnes : 3 069 tonnes transportées au centre d'enfouissement de classe 2 à Perbousie (19), exploité par la société NCI ENVIRONNEMENT et 8 584 tonnes valorisées au centre de maturation de mâchefers à Mansac (19), exploité par la société PIGNOT REVALORISATION. Le ratio est de 205 kg de mâchefers par tonne de déchets.

La quantité de métaux ferreux issus du déferraillage des mâchefers est de 769 tonnes, (soit un ratio de 13,5 kg par tonne de déchets) valorisées par la société SIRMET (19).

La quantité de REFIOM et Cendres est de 1 779 tonnes, soit un ratio de 31,3 kg par tonne d'OM traitées. Le REFIOM est traité par OCCITANIS à l'I.S.D.D. à GRAULHET (81).

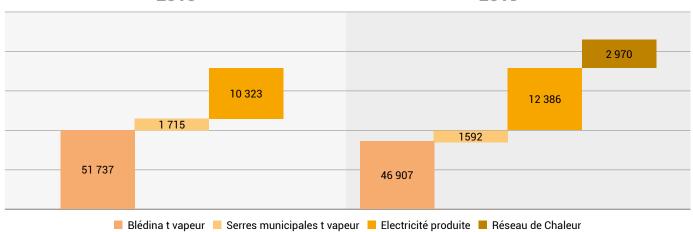
L'UVE a subi un incident en décembre 2019 avec la chute de sa cheminée. Cet incident a généré un arrêt d'usine d'un mois durant lequel les déchets ont dû être détournés par l'exploitant.

Valorisation énergétique

Le groupe turbo alternateur a permis de valoriser 117 000 t de vapeur (produisant 12 386 MWh électriques), constituées des surplus de vapeur produite par l'usine lors des baisses de consommation de BLEDINA.

Les essais de démarrage du réseau de chauffage urbain ont consommé 2 970 MWh. A terme cette énergie devrait représenter 32 000 MWh par an.

Valorisation énergétique de l'UVE de Saint Pantaléon de Larche 2016 2019



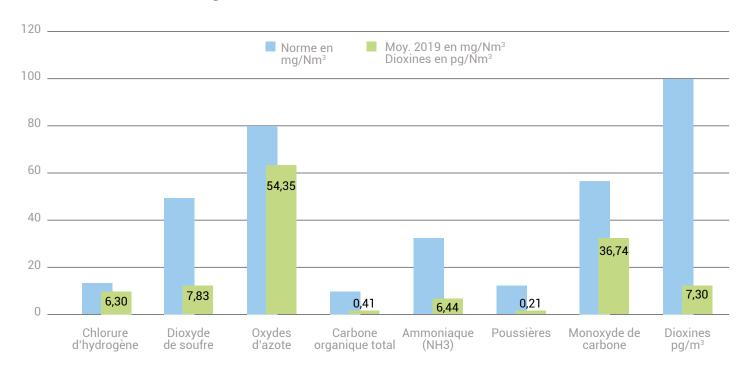


Mesures environnementales

Conformément à l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002 modifié par l'Arrêté Ministériel du 3 août 2010, les installations d'incinération de déchets non dangereux doivent être équipées d'un système de prélèvement en semi-continu pour les mesures des dioxines et furannes.

Les moyennes annuelles sont toutes inférieures aux limites règlementaires, en particulier pour les oxydes d'azote qui sont inférieurs à 80 mg/Nm³.

Moyenne des mesures en continu 2019



Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Normes	1 ^{ère} mesure	2 ^{ème} mesure
Dioxines - furannes	pg /Nm³	100	8	4
Métaux lourds	μg /Nm³	500	5,5	20
Cadmium	μg /Nm³	E0	1.0	10
Thallium	μg /Nm³	50	LQ	LQ
Mercure	μg /Nm³	50	1	18

Fait marquant

L'UVE a subi une avarie le 13 décembre 2019 avec la chute de la cheminée qui a occasionné un arrêt de l'installation durant 4 semaines.

Le SYTTOM 19 a engagé les investigations auprès de l'exploitant pour évaluer les raisons de la chute de la cheminée et prévenir d'un nouvel incident de ce type.

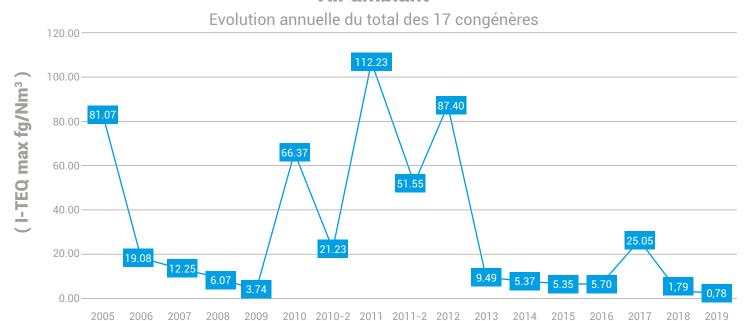
Cette avarie n'a pas eu d'incidence sur l'environnement ; l'UVE ayant été arrêtée immédiatement après la chute de la cheminée.

Programme de surveillance des retombées atmosphériques

■ Mesures dans l'air ambiant

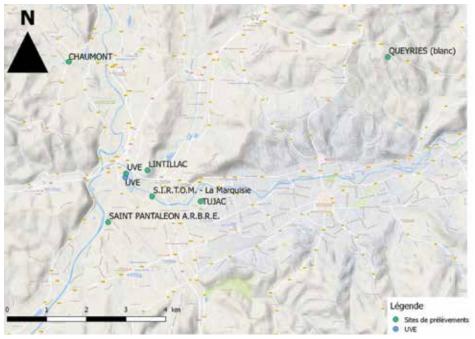
Depuis 2013, les concentrations ont diminué. En 2019, la concentration en équivalent toxique du total des 17 congénères est la plus basse mesurée depuis le début du suivi des dioxines et furannes en air ambiant au niveau de l'UVE.

Air ambiant



■ Mesures des retombées atmosphériques

Comme pour l'UVE de Rosiers d'Égletons, l'usine de Saint Pantaléon de Larche est soumise au même programme de surveillance effectué par ATMO NOUVELLE AQUITAINE. Ainsi, six paires de jauges OWEN ont été utilisées du 28 août au 25 septembre 2019 pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques. Un préleveur d'air ambiant DA80 de marque Digitel a été installé à proximité de l'UVE du 12 septembre au 19 septembre 2019 afin de mesurer les polluants contenus dans l'air aux abords de l'UVE.



Implantation des Points de Mesure

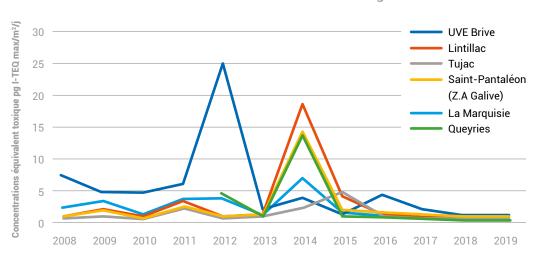
Un suivi est réalisé sur les UVE et sur des points situés sous le panache de l'UVE, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Queyries), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

À l'exception de 2014, les concentrations en équivalent toxique du total des 17 congénères mesurées depuis 2013 sont faibles sur l'ensemble des sites.

Comme en 2018, les concentrations en équivalent toxique du total des 17 congénères les plus toxiques dans les retombées atmosphériques sont faibles sur l'ensemble des sites de prélèvements.

Retombées atmosphériques en dioxines/furannes

Evolution annuelle du total des 17 congénères

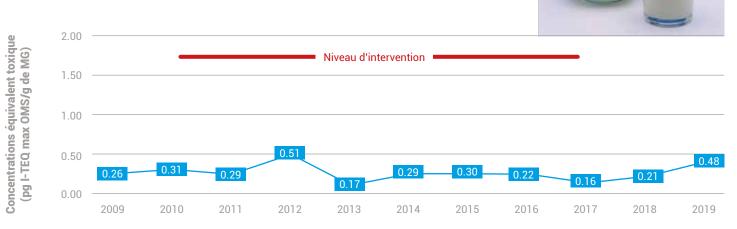




■ Mesures dans le lait

Un échantillon de lait provenant d'une exploitation dont une partie des parcelles servant de fourrage se trouvant à proximité de l'usine, est prélevé annuellement.

LaitEvolution annuelle du total des 17 congénères



Dans le lait de vache, seuls les résultats maximalisés en équivalent toxique sont pris en compte, car ils sont ainsi comparables à la règlementation. Suivant le niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne n°2011/516/UE du 23 août 2011 prenant effet le 1^{er} janvier 2012, les produits laitiers dont la concentration en dioxines et furannes dépasse 1,75 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse doivent être retirés de la consommation.

Avec 0,48 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse relevée, le niveau d'intervention n'est pas dépassé.

À titre de comparaison, les analyses effectuées sur un échantillon de lait d'une marque de grande distribution fournissent un résultat de 0,46 I-TEQWHO pg/g de MG maximum mesuré.

■ Mesures dans les végétaux

La toxicité des dioxines, notamment via la chaîne alimentaire, a amené l'OMS le 3 juin 1998, à recommander une DJA (Dose Journalière Admissible) pour l'homme de 1 à 4 pg ITEQ/kg de poids corporel. En juin 2001, le comité expert de l'OMS a spécifié la valeur de 70 pg par kg de poids corporel et par mois.

Un prélèvement de chou a été effectué le 12 décembre 2019 à proximité de l'UVE. Les teneurs en dioxines et furannes sont comparées aux teneurs d'un chou témoin cultivé dans les serres de la ville de Limoges durant la même période.

Choux Evolution annuelle du total des 17 congénères 0.35 0.35 0.30 Recommandation CCE I-TEQ max pg/g de MF 0.20 0.15 0.10 0.05 0.00 2010 2011 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2012 2013 Concentrations en Végétaux : choux exposés Végétaux : choux témoins équivalent toxique Total pg I-TEQ max 0.004 0.35 OMS/q de MF

La valeur maximale est de **0,35 pg I-TEQ/g de matière fraîche** supérieure aux années précédentes et ne correspond pas aux résultats de retombées et d'air ambiant qui sont parmi les plus bas enregistrés depuis le début des mesures.

Ce résultat a pu être faussé par la qualité de l'échantillon. Ce dernier, attaqué par des nuisibles, comportait très peu de matière à analyser.



■ Mesures dans le miel

Le prélèvement de miel s'est effectué le 28 août 2019 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur, dans l'enceinte même de l'usine. Après analyse, la concentration maximale totale est de **0,21 pg I-TEQ/g de produit,** soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de produit**.

5. La valorisation matière

5.1. Centre de tri de Monceaux sur Dordogne

Fiche d'identité

Localisation Monceaux sur Dordogne

Communauté de Communes **Exploitant**

Xaintrie Val Dordogne

Année de mise en service 1998

Capacité de traitement 3 500 tonnes /an

> Emballages recyclables (papiers, cartonnettes,

Matières traitées plastiques, acier, aluminium)

Tonnages d'emballages

1 721 tonnes recyclables valorisés en 2019



Le centre de tri de Monceaux sur Dordogne traite les emballages ménagers de la haute et moyenne Corrèze ainsi que ceux de deux collectivités du Cantal.

Valorisation des matériaux

Les matériaux triés sur le centre de tri sont issus de la collecte sélective. À partir du centre de tri sont expédiés : le papier, les plastiques (PET Clair, PET Foncé et PEHD), les cartons d'emballages et cartonnettes (EMR), les briques alimentaires (Tétra), l'acier et l'aluminium.

	Papier	EMR	PET Clair	PET Foncé	PEHD	Tétra	Acier	Aluminium	Refus
2017	523 t	639 t	236 t	77 t	114 t	71 t	200 t	18 t	511 t
2018	361 t	529 t	231 t	90 t	101 t	66 t	157 t	18 t	492 t
2019	235 t	294 t	167 t	65 t	74 t	42 t	132 t	13 t	413 t



Les destinations principales des produits recyclables se trouvent essentiellement en France et en Espagne.

6. Les faits marquants 2019

6.1. Mise en service du réseau de chaleur des serres maraîchères de Rosiers d'Égletons

Ce projet initié en début de mandat par un groupement de 3 agriculteurs corréziens a pu voir le jour grâce à la volonté des porteurs de projet et la coopération des collectivités locales impliquées pour la réussite de cette entreprise (Communauté de communes de Ventadour Égletons Monédières pour les terrassements et SYTTOM 19 pour la fourniture de chaleur).

Le chantier consistait à fournir de la chaleur basse température 50 °C aux serres maraîchères construites en face de l'UVE.



La 1ère tranche de 4 ha a pu être mise en service et mise en culture en décembre 2019, ce sont 40 emplois qui auront été créés pour assurer la plantation, le suivi, le ramassage et le conditionnement des tomates.

A terme la serre fera 8 ha pour environ 80 emplois et une production de 5 000 t de tomates par an.

6.2. Les visites

Le SYTTOM 19 propose des visites des installations de traitement des déchets afin de sensibiliser le grand public au tri des déchets et à la valorisation énergétique.

En 2019 : 49 visiteurs, 135 étudiants et 141 élèves sont venus visiter les UVE de Saint Pantaléon de Larche et de Rosiers d'Égletons. 28 visiteurs ont découvert le centre de tri de Monceaux sur Dordogne.

Dans le cadre de la semaine du développement durable qui s'est déroulée du 30 mai au 5 juin 2019, le SYTTOM 19 a organisé des portes ouvertes sur les deux sites des UVE de Saint Pantaléon de Larche et de Rosiers d'Égletons. Cette manifestation a permis à 31 personnes de venir s'informer sur la manière dont les déchets résiduels sont valorisés en Corrèze.



6. Les faits marquants 2019

6.3. La valorisation des non recyclables en déchèterie et la communication sur la benne tout venant

En 2018, les collectivités membres du SYTTOM 19 avaient produit près de 19 000 t de non valorisables (encombrants de déchèteries) triés sur l'UVE de Rosiers d'Égletons ou enfouis sur l'ISDND de Perbousie.

Le Comité Syndical a souhaité en partenariat avec l'ADEME étudier la composition de ce flux.

Il s'agissait d'estimer la quantité de déchets mal orientée, et trouver des exutoires pour une partie des déchets n'ayant actuellement pas de filières.

14 déchèteries du territoire ont fait l'objet d'une caractérisation afin d'obtenir des échantillons représentatifs de chaque milieu (rural et urbain).

L'étude a montré :

- Qu'une part importante de déchets (environ 8 000 t) pourrait être réduite par un meilleur tri des usagers.
- Que la fraction non valorisable contenait 3 200 t de plastiques non pris en charge par des filières actuelles.

La seconde partie de l'étude a conclu à la mise en place de solutions :

- A court terme : mise en place d'une sensibilisation au tri dans les bennes encombrants (affichage, formation des gardiens...).
- A moyen terme : mise en place d'une collecte des plastiques rigides en déchèterie et d'une solution de tri par résine.

La campagne de communication au tri en déchèterie a commencé en 2019 et se poursuivra jusqu'en 2020.

Afin de rappeler aux usagers des déchèteries de Corrèze les bonnes consignes de tri dans les bennes d'encombrants, une campagne de communication a été mise en place avec des panneaux qui ont été installés sur toutes les bennes tout venant.

Flammes déchèteries et bandeaux numériques ont également été envoyés aux collectivités membres du SYTTOM 19.

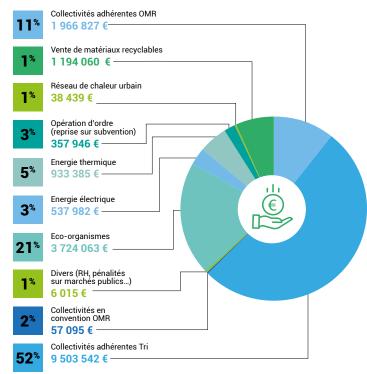


7. Bilan financier

7.1. Fonctionnement

Total dépenses : 17 983 077 € Valorisation énergétique 7 855 532 € Centres de transfert 292 628 € -Dotation aux amortissements et opération d'ordre 1 687 911 € Fermentescibles 25 796 € -Intérêts de la dette et frais financiers 243 038 € Prestation de tri 2 512 719 € Rattachement de charges 2019 28 866 € Services généraux 355 198 € Transport emballages 150 677 € Transport OM 851 623 € Reversement recette de tri

Total recettes: 18 319 354 €

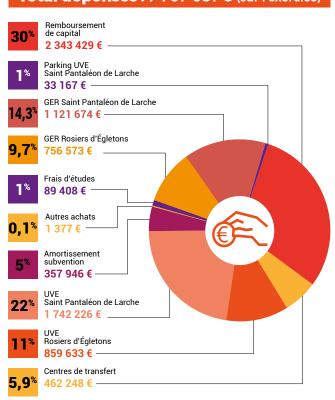


Excédent cumulé fin 2019 : 5 983 109 €

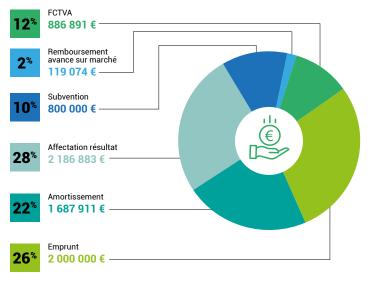
7.2. Investissements

3 979 089 € -

Total dépenses : 7 767 681 € (sur l'exercice)



Total recettes: 7 680 759 €



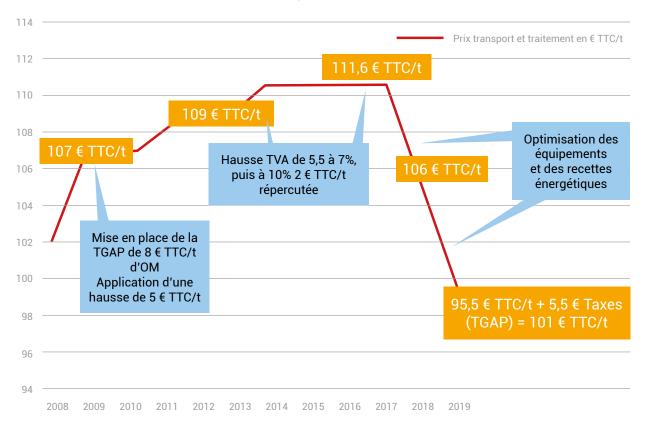
Couverture du besoin de financement par l'excédent cumulé : 2 273 805 €

7. Bilan financier

7.3. Evolution du tarif transport et traitement des OMR

Evolution du tarif transport et traitement des OMR

Evolution du coût de transport et traitement des déchets au cours des 10 dernières années. Une évolution des coûts uniquement liée à la fiscalité TVA et TGAP.



La volatilité des taxes (TGAP, TVA, taxe communale, ...) impacte fortement le tarif de traitement des déchets, les projets des futures lois de finances prévoient des hausses fiscales de 13,2 € TTC/t pour le traitement en UVE entre 2021 et 2025.

Le montant annuel des taxes liées aux déchets entrants supporté par le SYTTOM 19 s'élève à :

- TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) : 270 000 €
- Taxe communale commune de Rosiers d'Égletons : 66 941 €

Le coût du tri est de 260 € TTC/t en 2019.

8.1. Les projets 2020

En 2020, des investissements seront poursuivis pour optimiser la valorisation environnementale et économique des déchets sur le territoire. Ils concernent :

- La mise en service d'un centre de transfert à Nonards.
- Une campagne de communication pour le respect des consignes de tri afin de réduire les refus notamment dans les colonnes papier.
- La préparation des études concernant les travaux nécessaires pour respecter la future réglementation européenne sur les mesures de rejets atmosphériques.

8.2. Les perspectives

- L'environnement une priorité
- Évoluer pour valoriser plus
- Réduire le coût de traitement pour les collectivités adhérentes
- Conserver, optimiser et transformer les installations de traitement en place
- Crise mondiale des papiers cartons

En ce moment, nous connaissons une accélération sans précédent de la dégradation du marché des papiers cartons. Les raisons en sont les suivantes : Arrêt total de l'import des papiers cartons d'ici 2020 de la Chine, les papetiers européens sont dans une situation de surstock, le cours du carton va être mondialement divisé par 3 en 2 ans.

La sortie de crise n'est envisageable qu'à moyen terme avec l'arrivée de nouvelles capacités industrielles en Europe notamment.

Cette situation exceptionnelle oblige donc le secteur du recyclage à s'adapter très vite en modifiant les conditions d'achat, de qualité et de prestation pour continuer d'assurer le service.

Il est prévu à compter du 1^{er} juillet 2019 la suspension provisoire des prix plancher. L'indexation prévue au marché continue quant à elle de s'appliquer. Elle ne peut cependant aboutir, dans le cadre de la garantie d'enlèvement à des prix inférieurs à 0.





суттом 19

SYNDICAT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CORRÈZE

Le Chadelbos - 155 rue des Vergnes - 19600 Saint Pantaléon de Larche

Tél.: 05 55 22 61 30 Fax: 05 55 22 64 10

Mail: syttom19@syttom19.fr

Web: www.syttom19.fr







